



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 juillet 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-1110

SOUSSION 2012 SP 131 - REMPLACEMENT DE L'UPS, MODIFICATION ÉLECTRIQUE, AJOUT DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET AMÉNAGEMENT DU SECTEUR OCCUPÉ PAR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE À LA PLACE-DES-PIONNIERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme D.L.S. Construction inc., 10, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R1, pour le remplacement de l'UPS, la modification électrique, l'ajout de protection contre les incendies et l'aménagement du secteur occupé par le Service de l'informatique à la Place-des-Pionniers, pour un montant total de 974 988 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mai 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12009-001-26578	560 000 \$	Remplacement de la salle de serveurs - Place-des-Pionniers - UPS - Génératrice - Climatisation
18-11010-001-26579	40 000 \$	Mise à niveau - Incendies - Serveurs au 115, rue Principale - Travaux de mise aux normes
18-11051-001-26580	175 000 \$	Réaménagement des locaux de l'informatique - Aménagement de locaux
11-13010-003-26581	127 588 \$	Plan directeur - Électromécanique - Réaménagement du 4e étage de la Place-des-Pionniers
18-11002-013-26582	30 000 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture - SM - Réfection de toitures - Place-des- Pionniers
04-13493	42 400 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1111

SOUSSION 2013 SP 190 - FOURNITURE DE JEUX D'EAU - PARCS SAINT-JEAN-BOSCO ET DU SHAMAL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE HULL-VAL-TETREAU - ALAIN RIEL ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions de la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C. P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture de jeux d'eau au parc Saint-Jean-Bosco au montant de 68 446,92 \$, incluant les taxes, et au parc du Shamal au montant de 63 481,15 \$, incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les jeux d'eau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées en date du 4 juin 2013, cette dernière ayant obtenu les plus hauts pointages conformément à la grille d'évaluation autorisée à la numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-023-26583	65 470,32 \$	Plan quadriennal - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Saint-Jean-bosco - Jeux d'eau
18-13007-029-26584	60 720,50 \$	Plan quadriennal - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc du Shamal - Aménagement de la phase 2
04-13493	5 737,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1112

AUTORISER LE PAIEMENT AU MONTANT DE 155 256,94 \$ POUR LE DÉPLACEMENT DES ENSEIGNES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE JEAN PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, adoptait le règlement d'emprunt numéro 669-2012, qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement d'un giratoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise la Ville à acquérir les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, la Ville de Gatineau a dû acquérir une partie des lots suivants : 1 090 412 (7759274 Canada inc. Hull Nissan), 4 090 411 (3041000 Canada inc. (Dupont et Dupont Chrysler Dodge Jeep), 4 679 934 (MAHBSC HOLDINGS LTD Boulevard Chevrolet) et 1 091 206 (Lachapelle anciennement Gestion Baillet inc.) au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des promesses de cession sont intervenues entre les parties afin de pouvoir faire l'acquisition des parties de lots;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des parties de lots a pour effet d'obliger les concessionnaires à réaménager leur terrain en fonction d'une superficie réduite engendrée par le projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE les promesses de cession stipulent que chaque concessionnaire s'engage à faire déplacer l'enseigne, par son propriétaire, le tout aux frais de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures ainsi que le Service de la gestion des biens immobiliers ont reçu des quatre concessionnaires concernés, des soumissions pour le déplacement des enseignes totalisant un montant de 155 256,94 \$, incluant les taxes :

PRÉPOSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement aux quatre concessionnaires concernés pour le déplacement de leur enseigne selon les promesses de cession intervenues entre les parties, sur réception des pièces justificatives, pour un montant total approximatif de 155 256,94 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les soumissions reçues et acceptées par le Service des Infrastructures et le Service de la gestion des biens immobiliers.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-002-26585	148 505,17 \$	Réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Acquisition de terrains
04-13493	6 751,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1113

AUTORISER HYDRO-QUÉBEC À RÉALISER LES TRAVAUX REQUIS SUR SON RÉSEAU DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SURFACE DES RUES CHAMPLAIN, NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE, ÉLISABETH-BRUYÈRE ET LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de potences de type « cobra » ainsi que l'ajout de potences décoratives sont prévus dans l'aménagement de surface des rues Champlain, Notre-Dame-de-l'île, Élisabeth-Bruyère et Laval;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des potences de type « cobra » et le branchement des potences décoratives, sur le réseau d'Hydro-Québec, doivent être effectués par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de ces travaux est de 19 000 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Hydro-Québec à réaliser les travaux requis sur son réseau dans le cadre des travaux d'aménagement de surface des rues Champlain, Notre-Dame-de-l'Île, Élisabeth-Bruyère et Laval, pour un montant global approximatif de 19 000 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30709-006-26586	18 173,73 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement des rues du centre-ville - Rue Laval
04-13493	826,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1114

AUTORISER LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE JEAN-PROULX EN PÉRIODE NOCTURNE, SOIT ENTRE 20 H 00 ET 6 H 00 DU DIMANCHE AU SAMEDI, POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 8 JUILLET ET LE 20 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx doivent débiter prochainement;

CONSIDÉRANT QU'À cette intersection, un débit d'environ 25 000 véhicules par jour circulent sur le boulevard Saint-Joseph et la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT QUE pendant toute la période de construction du carrefour giratoire, seule une voie par direction sera maintenue en place pour la circulation des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés durant les périodes les moins sollicitées en terme de circulation, soit la nuit entre 20 h 00 et 6 h 00 du dimanche au samedi;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se tenir principalement durant le congé estival, soit entre le 8 juillet et le 20 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h 00 et 21 h 00, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la réalisation des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx en période nocturne soit, de 20 h 00 et 6 h 00 du dimanche au samedi, pour la période comprise entre le 8 juillet et le 20 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1115

SOUSSION 2013 SP 054 - MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME À INCENDIE - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dacier Querry Électrique, 230, boulevard de l'Aéroport, Gatineau, Québec, J8R 3X4, pour les travaux de mise aux normes du système d'alarme incendie à la station d'épuration des eaux usées dans le secteur de Gatineau, pour un montant total de 367 311,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-26587	351 338,23 \$	Station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau - Rénovation
04-13493	15 973,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1116

AUTORISER LE VERSEMENT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 619 683,84 \$ À HYDRO-QUÉBEC POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE MODIFICATIONS DU RÉSEAU RENDUS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIRELLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, adoptait le règlement d'emprunt numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord dans le cadre du projet d'aménagement d'un giratoire;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'enfouissement et de modifications du réseau d'Hydro-Québec sont nécessaires suite aux travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord dans le cadre du projet d'aménagement d'un giratoire :

PRÉPOSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le versement d'un montant maximal de 619 683,84 \$, incluant les taxes, à Hydro-Québec pour les travaux d'enfouissement et de modifications du réseau rendus nécessaires dans le cadre du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-001-26588	592 735,21 \$	Réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Réaménagement - Intersection
04-13493	26 948,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1117

AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE DU BOULEVARD DE LA GAPPE, ET CE, À MÊME LE PROJET DES MESURES DE MODÉRATION À LA CIRCULATION 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1589 en date du 7 novembre 2012, adjugeait un contrat à la firme GENIVAR inc. pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour l'aménagement des mesures de modération de la circulation sur diverses rues (16 sites) de la ville, pour un montant approximatif de 113 365,35 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande a été déposée pour l'aménagement d'une traverse piétonnière, à l'endroit où traversent actuellement les citoyens, sur le boulevard de la Gappe, entre la maison de la culture et le centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation budgétaire pour les travaux de construction du passage piétonnier du boulevard de la Gappe, présentée par la firme GÉNIVAR en date du 15 mai 2013, s'élève au montant de 115 000 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe budgétaire annuelle de 1 000 000 \$ est adoptée pour l'aménagement de mesures d'atténuation de vitesse pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette enveloppe budgétaire 2013 permet d'inclure les travaux de ce nouveau passage piétonnier à l'endroit ou traverse actuellement les citoyens sur le boulevard de la Gappe, entre la maison de la culture et le centre sportif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise de procéder aux travaux d'aménagement d'une nouvelle traverse piétonnière du boulevard de la Gappe, et ce, à même le projet des mesures de modération à la circulation 2013.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 115 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 06-30729-002 – Mesures de modération de circulation - Traverse piétonnière du boulevard de la Gappe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30729-002-26589	109 998,91 \$	Mesures de modération de circulation traverse piétonnière - Boulevard de la Gappe
04-13493	5 001,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30729-001	115 000 \$		Mesures de modération de circulation
06-30729-002		115 000 \$	Mesures de modération de circulation - Traverse piétonnière - Boulevard de la Gappe

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1118

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE DE SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES -
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD
SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE JEAN-PROULX ET DE SON APPROCHE NORD -
3737110 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-
VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE 3737110 Canada inc. est propriétaire du lot 4 595 878 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 1040, boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, adoptait le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet de réaménagement, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude réelle et perpétuelle de services d'utilités publiques d'une superficie de 130 m² pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire, de fûts pour feux de circulation, de boucles de détection et autres éléments de services d'utilités publiques tel un abri-bus et un banc public sur une partie du lot 4 595 878 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE les discussions entre le Service de la gestion des biens immobiliers et le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré et ce dernier a signé une option de servitude le 7 juin 2013, au montant de 19 442,80 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de l'assiette de la servitude est établie à 19 442,80 \$ par monsieur Michel Paquin évaluateur-agréé, dans un rapport en date du 15 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de services d'utilités publiques d'une superficie de 130 m² pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire, de fûts pour feux de circulation, de boucles de détection et autres éléments de services d'utilités publiques tel un abri-bus et un banc public sur une partie du lot 4 595 878 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, au montant de 19 442,80 \$, plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 7 juin 2013 par 3737110 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle de services d'utilités publiques d'une superficie de 130 m² pour l'installation, la réfection, le remplacement et l'entretien d'un lampadaire, de fûts pour feux de circulation, de boucles de détection et autres éléments de services d'utilités publiques tel un abri-bus et un banc public sur une partie du lot 4 595 878 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, au montant de 19 442,80 \$, plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 7 juin 2013 par 3737110 Canada inc.;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30699-002-26576	21 382,22 \$	Réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx - Acquisition de terrains
04-13493	972,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1119

SOUSSION 2012 SP 349A - ENTRETIEN ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes :

Deslauriers - 137269 Canada ltée, 36, rue de Varennes, unité 4, Gatineau, Québec, J8T 0B6, pour les services de vérification des systèmes d'avertisseur d'incendie et des gicleurs, section 1, pour un montant approximatif total de 666 965,15 \$, incluant les taxes, pour une période de cinq ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

UTC Fire & Security Canada Chubb Edwards, 8, Hearst Way, Ottawa, Ontario, K2L 2P4, pour les services de vérification des extincteurs chimiques, des systèmes de batteries et lumières d'urgence, section 2, pour un montant approximatif total de 312 801,27 \$, incluant les taxes, pour une période de cinq ans, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires apparaissant à l'annexe A, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2014 à 2018 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1120 **SOUSSION 2013 SI 093 - FOURNITURE D'UN CAMION CUBE AVEC BOÎTE DE 16 PIEDS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford, 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture d'un camion cube avec boîte de 16 pieds, au montant total de 55 760,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 juin 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12007-007-26590	53 335,67 \$	Achat de véhicules et équipements - Camion fourgon et cube - Parcs
04-13493	2 424,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1121 **SOUSSION 2013 SI 196 - NETTOYAGE PRÉVENTIF DU RÉSEAU D'ÉGOUTS - SECTEURS DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Égout de la Capitale inc., 1692, rue Routhier, unité C, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour le nettoyage d'urgence et préventif du réseau d'égouts dans les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham, au tarif horaire apparaissant à la formule de soumission pour un montant approximatif de 44 840,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 12 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée d'un an avec possibilité de renouvellement d'une année. Le prix soumis demeurera en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de la présente résolution et sera révisé après la première année du contrat, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation - Catalogue 62-001.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41510-521-26591	42 890,25 \$	Entretien - Réseau d'égouts - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1122 **SOUMISSION 2013 SP 052 - NETTOYAGE DE PUISARDS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Caesar's Plumbing & Heating Ltd, 2508, Old Highway 17, Rockland, Ontario, K4K 1K7, pour le nettoyage de puisards, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout au montant approximatif pour deux ans de 162 804,60 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 mai 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat d'une durée initiale de deux ans débutera à la date d'adjudication et pourra être renouvelé pour une année supplémentaire. À la date anniversaire, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé), sur une période de douze mois, cette période se terminant le 31 mai précédant la date anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-521, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets 2014, 2015 et 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41510-521-26592	77 862,30 \$	Entretien - Réseau d'égouts - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	3 540,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1123 **FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU REDBULL FLUGTAG - 27 JUILLET 2013**

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront derrière le Musée des civilisations dans le cadre du RedBull Flugtag organisé par Hangman Productions;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge Hangman Productions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture de rues dans le cadre Redbull Flugtag, de la façon suivante :

Rues	Entre	Dates	Heures
Laurier	le boulevard des Allumettières et la rue de l'Hôtel-de-Ville	27 juillet 2013	10 h 30 à 18 h 30
Élisabeth-Bruyère	les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île	27 juillet 2013	10 h 30 à 18 h 30
Papineau	les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île	27 juillet 2013	10 h 30 à 18 h 30
Victoria	les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île	27 juillet 2013	10 h 30 à 18 h 30

De plus, une voie réservée aux véhicules autorisés doit être mise en place en direction nord de la façon suivante :

Laurier	le boulevard Maisonneuve et rue de l'Hôtel-de-Ville	27 juillet 2013	10 h 30 à 18 h 30
---------	---	-----------------	-------------------

Fermeture complète, à l'exception de l'accès aux véhicules d'urgence, aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais, aux résidents du secteur touché ainsi qu'aux détenteurs de laissez-passer du RedBull Flugtag, le tout selon les conditions suivantes :

- Interdire le stationnement sur la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de l'Hôtel-de-Ville, le 27 juillet 2013 de 10 h 30 à 18 h 30;
- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Déléguer au Service de police la facturation des services municipaux requis auprès de Hangman Productions;
- Déléguer au Service de l'urbanisme et du développement durable le processus menant à l'obtention du permis d'affaires par Hangman Productions;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service de la culture, des arts et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2013-1124

FERMETURE TEMPORAIRE PARTIELLE DE RUES ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY, LES 10, 14, 17, 21 ET 24 AOÛT 2013

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc du Lac-Leamy dans le cadre des grands feux du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture temporaire partielle des rues suivantes aux heures suivantes :

De 17 h 00 à 21 h 30

Boulevard de la Carrière, entre les boulevards Montclair et du Casino
Boulevard du Casino, entre la bretelle de sortie de l'autoroute 5 Nord jusqu'au boulevard de la Carrière

De 17 h 00 à 23 h 00

Boulevard de la Carrière, entre le boulevard du Casino jusqu'à l'entrée de l'usine de mise en ballot
Boulevard de la Carrière / rue Jean-Proulx, entre les rues Adrien-Robert et Noël

De 22 h 00 à 23 h 00

Boulevard de la Carrière, de l'entrée du commerce situé au 825, boulevard de la Carrière jusqu'à la rue d'Edmonton

QUE ce comité autorise l'interdiction de stationnement des deux côtés de la rue pour les rues suivantes, entre 18 h 00 et 23 h 00 :

Rues Damien, Charles-Church et Eugène-Dagenais.

Le tout selon le plan numéro G03-080-01 pour l'entrée du site et le G03-080-02 pour la sortie du site et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2013-1125

FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES DANS LE CADRE DU FESTIVAL MERVEILLES DE SABLE - 6 ET 7 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT QUE la corporation Merveilles de sable, conjointement avec la Ville de Gatineau, afin de dynamiser le milieu et que le Festival Merveilles de sable a été ciblé comme moyen;

CONSIDÉRANT QUE la modification temporaire des voies de circulation sur le boulevard Maloney, à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp, est nécessaire afin d'organiser l'activité en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification temporaire des voies de circulations sur le boulevard Maloney, à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp, est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture des voies de circulation sur le boulevard Maloney, à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp, les 6 et 7 juillet 2013 de 8 h 00 à 17 h 00, dans le cadre du festival Merveilles de sable aux conditions suivantes :

- La corporation Merveilles de sable assure une entente avec les Services de sécurité incendie et de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- La corporation Merveilles de sable fournit à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'évènement, une preuve d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'évènement.

Adoptée

CE-2013-1126

REJET DE SOUMISSION 2013 SP 142 - NETTOYAGE ET RÉPARATION DE VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 4 avril 2013, un appel d'offres public pour le nettoyage et la réparation de vêtements de protection individuelle;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres prévoyaient l'octroi du contrat basé uniquement sur le montant total pour les nettoyages et tests hydrostatiques. Après analyse, les travaux de réparation représentent une partie substantielle des coûts estimés et qu'il y a donc lieu de réviser les documents d'appel d'offres en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2013 SP 142 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à modifier les documents d'appel d'offres et à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2013-1127

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-22 POUR UN MONTANT TOTAL DE 592 565,27 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 JUIN 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-22 pour un montant total de 592 565,27 \$ pour la période du 6 au 12 juin 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1128 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-23 POUR UN MONTANT TOTAL DE 307 520,02 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 JUIN 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 307 520,02 \$ pour la période du 13 au 19 juin 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1129 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - 17 773,72 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - 510 622,07 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 24 - 5 533,23 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 24 - 938 423,76 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 24 ainsi que la liste des embauches numéro 24 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	17 773,72 \$	17 au 21 juin 2013
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	510 622,07 \$	17 au 21 juin 2013
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	5 533,23 \$	17 au 21 juin 2013
Liste des embauches numéro 24	Embauches de personnel temporaire	938 423,76 \$	10 au 14 juin 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1130 **SOUMISSION 2013 SI 212 - FACTURATION ANNUELLE - COMPTES DE TAXES 2014 - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe d'imprimerie Saint-Joseph inc., 1165, Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1, pour la facturation annuelle des comptes de taxes 2014 pour un montant approximatif de 30 968,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-344-26575	29 621,87 \$	Finances - Impression et diffusion
04-13493	1 346,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1131 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE L'OUTAOUAIS - 30, RUE WASHINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Fondation Immobilière de l'Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 30, rue Washington;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières l'organisme La Fondation Immobilière de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 30, rue Washington.

Adoptée

CE-2013-1132 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRAIDE OUTAOUAIS - 74, BOULEVARD MONTCLAIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Outaouais a obtenu, le 7 avril 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 74, boulevard Montclair;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 74, boulevard Montclair;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centraide Outaouais pour l'immeuble situé au 74, boulevard Montclair.

Adoptée

CE-2013-1133 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COMPTOIR SAINT-VINCENT DE PAUL DE HULL INC. - 142, RUE MUTCHMORE ET 0, RUE SAINT-JACQUES (STATIONNEMENT) - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. a obtenu, le 24 février 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 142, rue Mutchmore et un stationnement de la rue Saint-Jacques portant le numéro 1 620 135 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 142, rue Mutchmore et le stationnement de la rue Saint-Jacques portant le numéro 1 620 135 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. pour l'immeuble situé au 142, rue Mutchmore et le stationnement de la rue Saint-Jacques portant le numéro 1 620 135 au cadastre du Québec.

Adoptée

CE-2013-1134

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - GESTION DES INSPECTIONS DANS LE PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2013 - 57 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3, alinéa 6 de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un mandat à la firme Consortech Solutions inc. pour les services de développement et d'implantation de la gestion des inspections intégrée au progiciel d'évaluation modernisé (Équival.Net), pour un montant total de 57 000 \$, incluant les taxes.

Cette intégration permettra de faire la gestion à distance ainsi que la saisie des informations d'inspection sur des tablettes électroniques, ce qui augmentera l'efficacité de la gestion des inspections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-26577	54 521,20 \$	Évaluation et entretien de logiciels
04-13493	2 478,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1135

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME GESTISOFT INC. POUR MIGRER PIVOTAL À LA VERSION 6.0 POUR L'ENVIRONNEMENT DU PORTAIL DE FOURNISSEURS (EPARTNER) SELON LE PLAN DE CORRECTIFS ET DE MIGRATION DÉPOSÉ EN 2012 POUR UN MONTANT - 79 168,16 \$

CONSIDÉRANT QUE nous utilisons le logiciel CRM de Pivotal depuis 2006 pour le système de requêtes et plaintes du centre d'appels non urgents;

CONSIDÉRANT QUE nous utilisons également le logiciel CRM de Pivotal pour le portail des fournisseurs depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE nous avons recommandé d'apporter des correctifs et de migrer Pivotal à la version 6.0;

CONSIDÉRANT QUE les correctifs ont été faits et que l'environnement de Pivotal est maintenant scindé en deux pour adresser les besoins du centre d'appels non urgents et du Service de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE Gestisoft inc. est l'unique et exclusif fournisseur nommé par la manufacturier pour offrir le support et l'entretien au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3, alinéa 6 de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestisoft inc. pour migrer Pivotal à la version 6.0 pour l'environnement du portail des fournisseurs (EPartner) selon le plan de correctifs et de migration déposé en 2012 pour un montant de 79 168,16 \$, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12044-001-26593	75 725,32 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	3 442,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1136
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-1342

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE HINCHEY, ENTRE LES RUES DES GROSEILLERS ET JOLICOEUR - COURSE DE BOÎTES À SAVON - 24 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais organise un camp de jour où les participants auront à construire une boîte à savon;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais désire organiser le 24 août 2013 une course de boîtes à savon afin de permettre aux participants de tester leur bolide;

CONSIDÉRANT QUE les résidants de la rue Hinchey seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera pas de détour important pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fermeture des rues et ses modalités a été analysé et recommandé favorablement par les différents services directement impliqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Hinchey, entre les rues des Groseillers et Jolicoeur, le samedi 24 août 2013 de 7 h 00 à 13 h 00, dans le cadre de l'événement de la course de boîtes à savon organisée par le Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de la Ville concernant les fermetures de rues;

- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise incluant une barricade avec signalisation « rue barrée » à chaque extrémité de la rue;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- Distribuer une circulaire aux résidants situés dans la zone d'activités;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2013-1137

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU - ACTIVITÉS 2013 DE L'ÉQUIPE LES MISTRALS U16 - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à titre de subvention pour les activités 2013 de l'équipe Les Mistrals U16.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1138

SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON-OUEST INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc., à l'attention de monsieur Delphis Charette, 524, chemin Saint-Thomas, Gatineau, Québec, J8R 3H7, à titre de subvention pour la construction d'un centre communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1139 **SUBVENTION DE 450 \$ - AREQ DES DRAVEURS - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - 9 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de AREQ des Draveurs, à l'attention de madame Murielle Tessier, 10, rue Plaisance, Gatineau, Québec, J8T 4M7, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds le 9 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1140 **SUBVENTION DE 1200 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, à l'attention de monsieur Mustapha Bahri, directeur général, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à titre de subvention pour la gestion du jardin communautaire de l'Amicale au parc Sanscartier et un soutien à l'organisation des camps de jour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	1 200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1141 **SUBVENTION DE 950 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR ET DE L'AVC - RÉGION DE L'OUTAOUAIS - MARCHE ET COURSE DU COEUR 2013 - 28 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 950 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, à l'attention de madame Véronique Sincennes, 109, rue Wright, local 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour la Marche et Course du cœur 2013 qui se tiendra le 28 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1142 **SUBVENTION DE 2 900 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - AUTO-BOUFFE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 900 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau, à l'attention de monsieur Claude St-Cyr, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour la remise sur pied de l'auto-bouffe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	750 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1143 **SUBVENTION DE 3 500 \$ - AGAP DU VIEUX-GATINEAU - PLAGES DE RÉSEAUTAGE - 5 JUILLET 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 500 \$ à l'ordre de AGAP du Vieux-Gatineau, 321-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour l'événement Plage de réseautage qui aura lieu le 5 juillet 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	3 500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1144 **SUBVENTION DE 6 000 \$ - MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de la Maison communautaire Daniel-Johnson, à l'attention de madame Rachel Larocque, 22, rue Arthur-Buies, Gatineau, Québec, J8Z 1P5, à titre de subvention pour réaliser une étude de besoins dans le secteur du haut Mont-Bleu.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	6 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1145 **SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS BELLEVUE-SUD POUR LES ACTIVITÉS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents Bellevue-Sud, 695, rue R.-H.-Lalonde, Gatineau, Québec, J8R 1E8, à titre de subvention pour les activités 2013 de l'association.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	6 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1146

SUBVENTION DE 7 300 \$ - GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD - FÊTE DE QUARTIER - 12 AOÛT 2013 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 300 \$ à l'ordre du Comité de gestion du centre communautaire Saint-Gérard, à l'attention de madame Rolande Dagenais, présidente, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 12 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	6 000 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	1 300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1147

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 12 JUILLET 2013 - 575 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette ainsi que monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité le 12 juillet 2013, au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette ainsi que monsieur le conseiller Luc Montreuil à subventionner cette activité pour un montant de 325 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, directrice générale, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	125 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1148

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À UNE ACTIVITÉ DE TOURISME OUTAOUAIS - 29 AOÛT 2013 - 178,21 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à une activité de Tourisme Outaouais qui aura lieu le 29 août 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 178,21 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	170,46 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
04-13493	7,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1149 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION YVES AUDETTE - 30 AOÛT 2013 - 300 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à une activité organisée par la Fondation Yves Audette qui aura lieu le 30 août 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation Yves Audette, 110, rue du Château, appartement 2307, Gatineau, Québec, J9A 1T4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	300 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1150 **ADHÉSION DE MADAME SYLVIE GONEAU AU SEIN DE L'ÉPICERIE DE L'ÎLE DE HULL, COOP DE SOLIDARITÉ - 150 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Épicerie de l'Île de Hull, Coop de solidarité, 85, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 4E6, pour l'adhésion de madame la conseillère Sylvie Goneau à titre de membre corporatif pour l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11494-417	150 \$	Recherche et soutien - District électoral de Bellevue - Frais de recherche

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1151

**SOUSSION 2013 SP 128 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE
POUR LA RÉALISATION DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ POUR LES PROJETS
D'INFRASTRUCTURES, GROUPE 3 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réalisation du contrôle de la qualité pour les projets d'infrastructures, groupe 3, sur la base des prix unitaires inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 230 195,59 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 25 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30731-005	14 375,11 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état du bassin sur le chemin de Montréal Est, phase 3 - Aqueduc
06-30731-006	14 125,00 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état du bassin sur le chemin Montréal Est, phase 3 - Égouts
18-12039-001	10 500,00 \$	Reconstruction du pont Brabant-Philippe - Honoraires professionnels
06-30730-022	13 500,00 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Boulevard Gréber (ancien chemin Scullion)
06-30695-019	42 500,00 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - TECQ - Chemin de la Savane, chemin Saint-Antoine à la rue Robinson
18-12004-054	17 250,00 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - Égouts - Collecteur Mondoux, phase 7
18-12004-055	17 250,00 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - Aqueduc - Collecteur Mondoux, phase 7
06-30640-003	21 000,00 \$	Travaux de réfection - Égouts et aqueduc - Honoraires professionnels
06-30730-034	25 500,00 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Secteur de Masson-Angers - Boulevard du Progrès, boulevard des Laurentides jusqu'à la rue Laurette-Routhier
06-30730-006	4 000,00 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Secteur d'Aylmer - Chemin du Vallon, avenue du Grand-Calumet à la rue du Caveau
06-30730-013	9 500,00 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Secteur de Hull - Chemin Freeman, rue du Talus à la rue de l'Arche
18-13036-001	2 500,00 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier
18-13036-001	2 000,00 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier
18-13036-001	17 000,00 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier

18-13036-001	2 500,00 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier
18-12016-012	6 684,81 \$	Travaux - Taxes dédiées aux infrastructures en 2012 - Travaux de remplacement d'égouts - Chemin Maclaren
04-13493	10 010,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1152

SOUSSION 2013 SP 153 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME DE CARACTÉRISATION DE L'AMIANTE DU PARC IMMOBILIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Services EXP inc., 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour la fourniture de services professionnels pour le programme de caractérisation de l'amiante du parc immobilier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la l'offre de prix pour un montant approximatif de 282 723,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mai 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 25 avril 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13017-001-26594	270 428,53 \$	Évaluation des bâtiments - Caractérisation de l'amiante - Évaluation des bâtiments
04-13493	12 295,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1153

SOUSSION 2013 SP 154 - REJET DES SOUSSION REÇUES POUR L'ACHAT DE VARIATEURS DE VITESSE ET ACCEPTATION DE L'ACHAT DE QUATRE ENSEMBLES MOTEUR - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DU POSTE DE POMPAGE CHAMPLAIN DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 7 mai 2013, un appel d'offres public pour l'achat de quatre ensembles moteur/variateur de fréquence pour l'usine d'épuration des eaux usées et au poste de pompage Champlain dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les contrats seront adjugés par annexe aux soumissionnaires ayant la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues pour l'annexe A sont non conformes;

CONSIDÉRANT QU'une seule des trois soumissions reçues de l'annexe B est conforme;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2013 SP 154 - Annexe A, et autorise la Division de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres;
- adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Électriques L.M. inc., 3006, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, Québec, H1W 2B8, pour l'achat de quatre moteurs pour pompes d'eaux usées pour l'usine d'épuration des eaux usées et pour le poste de pompage Champlain du secteur de Gatineau pour un montant total de 335 267,10 \$, incluant les taxes, selon l'annexe B de l'appel d'offres 2013 SP 154, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 mai 2013, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30722-002-26595	320 687,10 \$	Remplacement de variateurs et de moteurs à l'usine d'eaux usées - Secteur de Gatineau - Remplacement de moteurs
04-13493	14 580,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1154

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 23 690,48 \$ - RÉNOVATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE YVON-PICHETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-416 en date du 20 mars 2013, adjugeait un contrat à la firme Defran inc. pour un montant de 198 422 \$, incluant les taxes, pour des travaux de rénovation au centre communautaire Yvon-Pichette;**CONSIDÉRANT QU'**un premier ajustement de prix pour un montant de 5 868,58 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 114533, qu'un deuxième ajustement de prix pour un montant de 11 644,62 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 114612, qu'un troisième ajustement de prix pour un montant de 1 187,08 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 114749 et qu'un quatrième ajustement de prix pour un montant de 259,11 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 115394 pour un montant total des ajustements de 18 959,39 \$;**CONSIDÉRANT QU'**un cinquième ajustement de prix au montant de 4 731,09 \$, incluant les taxes, est nécessaire pour poursuivre les travaux;**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures ainsi que les professionnels mandatés par la Ville de Gatineau ont évalué les montants demandés pour les ajustements de prix justes et raisonnables :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité autorise un ajustement de 4 731,09 \$, incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires réalisés par l'entrepreneur Defran inc. et entériner les avenants 1 à 4 au montant de 18 959,39 \$ dans le cadre des travaux de rénovation intérieure et extérieure du centre communautaire Yvon-Pichette portant ainsi le coût total du contrat à 222 112,48 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12033-001-26596	4 525,35 \$	Réfection des centres communautaires
04-13493	205,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1155
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-1291

SOUSSION 2013 SP 027 - SERVICE DE NETTOYAGE DE TAGS ET DE GRAFFITIS - CONTRAT DE 3 ANS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nettoyage Océan inc., 8515, Place Devonshire, bureau 203, Montréal, Québec, H4P 2K1, pour les services de nettoyage de tags et de graffitis, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour trois ans de 112 445,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mars 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité accepte la majoration de 20 % des prix unitaires pour le nettoyage en délai d'urgence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71463-521, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2014, 2015 et 2016 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1156

SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ DU PLANCHER MOBILE AU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant, et dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs, tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu des articles 573.3 (9⁰) et 573.3 alinéa 6 a) de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme MFR inc., 2825 rue Girard, Trois-Rivières, Québec, G8Z 2M4, pour l'entretien du plancher mobile du centre sportif pour une période de cinq ans pour un montant total de 71 859,38 \$, incluant les taxes.

De plus, autoriser le trésorier à prévoir aux budgets des années 2014 à 2018, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71334-532-26597	12 906,61 \$	Centre sportif - Entretien des édifices
04-13493	625,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	840,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1157

SOUSSION 2013 SP 157 - SERVICES PROFESSIONNELS - ACTUARIAT - SERVICES DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morneau Shepell, 800, rue du Square-Victoria, Montréal, Québec, H4Z 0A4, pour la fourniture de services professionnels d'actuariat, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif sur trois ans de 293 876,10 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 juin 2013, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 25 avril 2012.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes disponibles aux budgets des années 2014 à 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-411-26598	28 350,60 \$	Finances - Services professionnels et génie
02-13510-411-26599	13 000,00 \$	Gestion des avantages sociaux
04-13493	1 880,00 \$	- Services professionnels et génie TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1158

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS POUR LES SERVEURS ALPHA ET COMPAQ AVEC LA FIRME HEWLETT-PACKARD POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique doit annuellement assurer le renouvellement du contrat d'entretien de divers équipements des serveurs Alpha et Compaq;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont de fabrication de la firme Hewlett-Packard et que cette dernière possède les pièces et l'expertise requises;

CONSIDÉRANT QUE le retrait des serveurs étaient prévus le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'entretien est approuvé pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 par la délégation de pouvoir numéro 109733, puisque le retrait des serveurs était prévu pour le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de tous les serveurs n'est pas possible d'ici la fin de l'année 2013 et qu'il est nécessaire de prolonger ce contrat pour une autre période de six mois, soit jusqu'à la fin de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QU'IL est possible d'annuler le contrat en tout temps avec un préavis de 30 jours;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3, alinéa 9 de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de services numéro AMP 0313202385 (799-0038-95) de la firme Hewlett-Packard au montant de 15 203,55 \$, incluant les taxes, pour le contrat d'entretien des équipements HP présentement en utilisation pour les serveurs Alpha et Compaq, et ce, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013 et entérine la délégation de pouvoir numéro 109733 au montant de 17 860,45 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 15 203,55 \$, incluant les taxes, sur présentation des pièces justificatives préparées par le service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13420-554-26600	14 542,38 \$	Exploitation - Entretien - Équipement informatique
04-13493	661,17 \$	TSP à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1159 **SUBVENTION DE 600 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ - MAGASIN PARTAGE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié, à l'attention de madame Nadine Guevremont, partenaire du comité de l'Île de Hull, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour la réalisation du Magasin Partage Scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	500 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1160 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche inc., à l'attention de monsieur Eugène Boudreau, 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9, à titre de subvention pour promouvoir l'activité physique lors des fêtes de quartier qui auront lieu les 10 et 24 juillet, ainsi que le 12 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	1 000 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1161
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-1346

PARTICIPATION ET SUBVENTION À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DU COLLÈGE SAINT-JOSEPH DE HULL - 19 AOÛT 2013 - 400 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU ET DE BELLEVUE - LUC ANGERS ET SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité bénéfice le 19 août 2013 au profit de la Fondation du Collège Saint-Joseph de Hull.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour un montant de 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Fondation du Collège Saint-Joseph de Hull, 174, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1162

SOUSSION 2013 SP 106 - TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE D'URGENCE - USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme G.C.M. Limitée, 1001, chemin Dion, Sherbrooke, Québec, J1R 0R8, pour les travaux de modernisation de la distribution électrique d'urgence à l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau, le tout selon les prix forfaitaires et unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 607 872,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 juin 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30720-001-26602	581 437,83 \$	Remplacement de génératrice - Usine de traitement d'eau potable - Gatineau - Remplacement de génératrice et équipements
04-13493	26 435,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1163 **SOUSSION 2013 SP 149 - SERVICE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN GÉNÉRAL DE BÂTIMENTS ET D'INSTALLATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction G - 8087962 Canada inc., 555, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour les services de réparation et d'entretien général de bâtiments et d'installations intérieures et extérieures, sur la base des taux horaires inscrits à la formule de soumission, selon la première éventualité rencontrée, soit un montant total de 1 538 660,38 \$, incluant les taxes, ou une période de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 28 mai 2013, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris aux budgets d'opération des Services des travaux publics, des infrastructures et de l'environnement.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets 2014 à 2016 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1164 **SOUSSION 2013 SP 214 - RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2013, LOT 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la réfection de la chaussée 2013, lot 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 739 313,64 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12020-003-26603	75 133,07 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier - Secteur de Gatineau - Chemin Proulx
18-12020-002-26604	57 291,57 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier - Secteur de Gatineau - Rang 6
06-30731-002-26605	347 591,77 \$	Divers travaux - Aqueduc, égouts et remise en état - Travaux ponctuels - Réseau égouts
18-13036-001-26606	600 000,00 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier
06-30730-034-26607	1 013 570,46 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Secteur de Masson-Angers - Rue du Progrès, boulevard des Laurentides jusqu'à la rue Laurette-Routhier
06-30730-013-26608	380 966,58 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Secteur de Hull - Chemin Freeman, rue du Talus à la rue de l'Arche

06-30730-012-26609	50 000,00 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Secteur de Hull - Rue de l'Arche, boulevard des Hautes-Plaines jusqu'au chemin Freeman
06-30730-006-26610	95 633,70 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Secteur d'Aylmer - Chemin du Vallon, avenue du Grand-Calumet jusqu'à la rue du Caveau
04-13493	119 126,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1165

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX AU MONTANT DE 98 199,97 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE PARKER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2011-963 en date du 8 juin 2011, adjugeait un contrat à la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP pour des travaux de réfection des services municipaux de la rue Parker pour un montant de 919 117,05 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements de coûts supplémentaires au montant de 56 921,17 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 105548 en date du 18 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 avril 2013, la firme Dessau inc. présentait un bilan des travaux réalisés, incluant une recommandation d'approbation de travaux supplémentaires au montant cumulé de 98 199,97 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme Dessau inc., a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 105548 au montant de 56 921,17\$, incluant les taxes;
- autorise le montant additionnel de 41 278,80 \$, incluant les taxes, à la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP représentant l'ajustement final d'un montant de 98 199,97 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Parker portant ainsi le coût du contrat à 1 017 317,02 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-001-26611	19 733,57 \$	Réfection et amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc sur la rue Parker - Égouts
06-30673-002-26612	19 733,57 \$	Réfection et amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc sur la rue Parker - Aqueduc
04-13493	1 811,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1166

SOUSSION 2013 SP 070 - ACHAT D'ENSEMBLES VANNES/ACTUATEURS ÉLECTRIQUES POUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DM Valve & Controls inc., 3460, rue Poirier, Saint-Laurent, Québec, H4R 2J5, pour l'achat d'ensembles vannes/actuateurs électriques pour l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau pour un montant total de 95 716,69 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11015-003-26613	45 912,59 \$	Équipements et divers travaux d'entretien d'usines - Remplacement d'actuateurs - Usine de production d'eau potable - Secteur de Gatineau
11-13003-011-26614	45 641,60 \$	Équipements et divers travaux d'entretien d'usines - Remplacement progressif d'actuateurs - Usine de filtration d'eau - Secteur de Gatineau
04-13493	4 162,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1167

SOUSSION 2013 SP 209 - FOURNITURE DE DIESEL COLORÉ ET DE MAZOUT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme W.O. Stinson & Son Ltd, 4728, rue Bank, Ottawa, Ontario, K1T 3W7, pour la fourniture de diesel coloré et de mazout, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant approximatif pour deux ans de 146 302,46 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication.

Les prix soumis seront ajustés hebdomadairement selon l'indice de référence « Bloomberg Canadian Terminal Prices - Rack Contract - Montréal ».

De plus, ce comité accepte les prix unitaires soumis pour les frais de livraison en délai d'urgence ou lorsque le délai de 24 heures n'est pas respecté.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2014 et 2015, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2013-1168 **SOUSSION 2013 SP 111A - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE TOITURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à retenir les services de firmes offrant des services de couvreurs, lorsque nécessaire, pour le service d'entretien et de réparation de toitures, en tenant compte des taux horaires et de la disponibilité, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville de Gatineau, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014 à 2017, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1169 **VENTE D'UN LABORATOIRE PORTATIF - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 14 mai 2013, un appel de propositions pour la vente d'équipements CBRNE;

CONSIDÉRANT QUE la politique SF-2006-09 concernant les dispositions des biens en surplus prévoit que la Ville de Gatineau disposera des biens qui ne servent plus aux opérations en utilisant le processus d'appel de propositions pour des biens à utilisation plus spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires stipule que l'autorisation du comité exécutif est requise lorsque l'offre reçue est de plus de 20 000 \$ et que la disposition ne s'est pas faite par enchère :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de vendre un laboratoire portatif Haxmadit à la Corporation de la Ville de Windsor, Service de sécurité des incendies, 815, rue Goyeau, Windsor, Ontario, N9A 1H7, pour un montant total de 34 492,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec son offre déposée en date du 4 juin 2013, et ce, comme étant la seule offre reçue.

Adoptée

CE-2013-1170 **SOUSSION 2013 SP 171A - RENOUELEMENT DE LICENCES WEBSense - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme ESI Technologie de l'information inc., 2954, boulevard Laurier, bureau 340, Québec, Québec, G1V 4T2, pour le renouvellement de licences Websense au montant total de 40 192,96 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 juin 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-555-26615	38 445,06 \$	Infrastructures - Entretien de logiciels
04-13493	1 747,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1171

FERMETURE COMPLÈTE DES TROIS VOIES EN DIRECTION SUD SUR LE BOULEVARD FOURNIER - 6 JUILLET 2013 DE 6 H 30 À 14 H 30 - TRIATHLON ÉDITION 2013 ORGANISÉ PAR LE CLUB DE TRIATHLON ESPOIR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Club de triathlon Espoir de Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 6 juillet 2013, le Club de triathlon Espoir de Gatineau tiendra sa 22^e édition du Triathlon sur le boulevard Fournier et les sentiers du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, la Commission de la capitale nationale et Triathlon-Québec ont approuvé le parcours, qui pour être sécuritaire pour les athlètes et convivial pour les citoyens, nécessite la fermeture complète des trois voies en direction sud sur le boulevard Fournier, la mise en place de voies à double sens sur les voies en direction nord sur le boulevard Fournier, une modification aux feux de circulation et la présence de deux agents de police de 6 h 30 à 14 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente opérationnel sera signé entre le Club de triathlon Espoir de Gatineau et le Service de police dans lequel sera identifié le plan de signalisation à respecter :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de rues et la réorientation temporaire des voitures et les modifications aux feux de circulation dans le cadre de l'événement sportif Triathlon 2013 qui se tiendra le samedi 6 juillet 2013.

Dans le cadre de cette activité, le Club de triathlon Espoir de Gatineau doit dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation et responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$.

Les coûts estimés pour cette fermeture de rue à être absorbés par les services municipaux sont de 975 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71161-121	975 \$	Activités sportives - Temps supplémentaire - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1172

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE CHASSE ET PÊCHE, CONSEIL 2056 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE BUCKINGHAM - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 2 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de chasse et pêche, conseil 2056 des Chevaliers de Colomb de Buckingham, à l'attention de monsieur Luc St-Jacques, 480, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L3, à titre de subvention pour l'activité bénéfique qui a lieu le 2 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	200 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1173 **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE DE L'ENFANT PONT MAGIQUE - FÊTE DE FIN D'ANNÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre de l'enfant Pont Magique, à l'attention de madame Rolande Dagenais, directrice générale, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1174 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CORPORATION AYDELU - ACTIVITÉS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Corporation Aydelu, à l'attention de monsieur Jacques Coderre, C. P. 250, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour les activités de 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1175 **SUBVENTION DE 1 600 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - DÉFI CHAMPLAIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour le Défi Champlain 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1176 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE LA CROISÉE
- SOUTIEN POUR LA MISE SUR PIED DE L'ORGANISME ET L'ORGANISATION
DE DIVERSES ACTIVITÉS POUR 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE
DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de la Croisée, à l'attention de monsieur Larry Prickett, président, 154, rue de la Croisée, Gatineau, Québec, J9J 2T6, à titre de subvention pour la mise sur pied de l'organisme et l'organisation des activités pour 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	2 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1177 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - APICA - PROJET CARRÉ PATRIMONIAL DU VIEUX-AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, à l'attention de madame France Morin, C. P 24, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour le projet du Carré Patrimonial du Vieux-Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	3 000 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1178 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 33 - ACTIVITÉS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne, filiale 33, à l'attention de monsieur Alain Couture, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, à titre de subvention pour les activités de 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	1 500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1179 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - MUSÉE DE L'AUBERGE SYMMES - ACTIVITÉS SOULIGNANT LE 25^e ANNIVERSAIRE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Musée de l'Auberge Symmes, à l'attention de monsieur Roger Blanchette, C. P. 311, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour l'organisation d'activités soulignant le 25^e anniversaire du Musée de l'Auberge Symmes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	2 500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	2 500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1180 **OCCUPATION DU LOCAL 203-A SITUÉ AU SOUS-SOL DU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM SITUÉ AU 515, RUE CHARLES PAR L'ORGANISME CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAPINEAU POUR LA CJS DE BUCKINGHAM**

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Papineau afin d'occuper le local 203-A du centre de services de Buckingham situé au 515, rue Charles, Gatineau, Québec, J8L 2K4, du 17 juin au 23 août 2013;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser le retour aux études et l'intégration au marché du travail d'une clientèle jeunesse âgée de 16 à 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE le zonage permet l'établissement dans l'édifice du centre de services de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme possède une protection d'assurance responsabilité civile couvrant ses activités et ses intervenants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité permette l'occupation gratuitement du local 203-A situé au sous-sol du centre de services de Buckingham situé au 515, rue Charles par l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Papineau, et cela, pour la période du 17 juin au 23 août 2013.

Adoptée

CE-2013-1181 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-24 POUR UN MONTANT TOTAL DE 756 501,12 \$ POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 JUIN 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-24 d'un montant de 756 501,12 \$ pour la période du 20 au 26 juin 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1182 **SOUMISSION 2013 SI 180 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Glissières de sécurité J.T.D. inc, 1160, rue Principale, Val-Alain, Québec, G0S 3H0, pour l'enlèvement, le remplacement et la réparation de glissières de sécurité, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 72 870,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une année débutant à la date d'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31520-521, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-26616	59 879,20 \$	Signalisation - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 722,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1183

SOUSSION 2013 SP 110 - FOURNITURE DE POSTES LIBRE-SERVICE POUR LES BIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme La compagnie 3M Canada, 7290, rue Frederick Banting, Montréal, Québec, H4S 1Z9, pour la fourniture de deux postes libre-service pour les bibliothèques, selon la section 1 (deux postes libre-service et trois ans de plan de service annuel), sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 45 585,29 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

QUE ce comité retient l'option d'acquisition de deux postes supplémentaires en 2014 dans l'éventualité où le projet pilote s'avère concluant et sujet aux disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30447-002-26617	18 602,89 \$	Rénovation de la salle Jean-Després - Bibliothèque d'Aylmer
18-90004-001-26618	9 759,87 \$	Équipement informatique 2009 - Équipements
18-50005-001-26619	15 240,13 \$	Progiciel de bibliothèques - SI 04 05 - Progiciel
04-13493	1 982,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1184

SOUSSION 2013 SP 174 - TRAITEMENT PRÉVENTIF DE L'ASPHALTE PAR LA MÉTHODE DE THERMORAPIÉÇAGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Environnement routier NRJ inc., 23, avenue Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6, pour les travaux de traitement préventif de l'asphalte par la méthode de thermorapiéçage, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 147 070,27 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41541-521, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41541-521-26620	140 674,52 \$	Ajustements de structures - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	6 395,75 \$	TPS à recevoir - ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1185 **SOUSSION 2013 SP 198 - FOURNITURE DE POMPES SILENCIEUSES SUR REMORQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Location Hewitt, 3000, boulevard Pitfield, Saint-Laurent, Québec, H4S 1K6, pour la fourniture de deux pompes silencieuses sur remorque pour un montant total de 144 321,22 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13016-001-26621	138 045,02 \$	Reconstruction d'égouts - Ruisseau Desjardins
04-13493	6 276,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1186 **SOUSSION 2013 SP 182 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES - TRANSPORT ET DISPOSITION DE REBUTS D'ASPHALTE ET DE BÉTON DE CIMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes apparaissant aux tableaux des prix reçus ci-joints pour la fourniture de matériaux granulaires et la disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment selon le prix, taxes non incluses, à la tonne métrique mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 6 juin 2013, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les matériaux devront toujours avoir la granulométrie indiquée au devis, faute de quoi, la Ville pourra changer de fournisseur et mettre fin au contrat.

Les prix soumis resteront en vigueur pour une période de deux ans à compter du 6 juillet 2013.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets 2014 et 2015 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1187 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'AYLMER - PROJET DE CONSERVATION D'ARCHIVES - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'Association du patrimoine d'Aylmer, à l'attention de monsieur François Arsenault, C. P. 476, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour la réalisation du projet de conservation d'archives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	1 500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1188 **SOUSSION 2012 SI 289 - ANNULATION DU CONTRAT - CARTES ACCÈS GATINEAU - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1316 en date du 14 mars 2012, octroyait un contrat pour la fourniture de cartes Accès Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une carte avec un code à barre serait aussi efficace et moins dispendieuse qu'une carte à puces :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité annule le contrat avec la firme Keystone Fabrication Plastiques ltée, 2168, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1R7, pour la fourniture de cartes Accès Gatineau.

Adoptée

CE-2013-1189 **SUBVENTION DE 600 \$ - CONSEIL DES ARTS D'AYLMER - EXPOSITIONS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Conseil des Arts d'Aylmer, à l'attention de monsieur Gilles Pelletier, président, C. P. 224, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E5, à titre de subvention pour l'organisation d'expositions pour la période estivale.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	300 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	300 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1190 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - VISION CENTRE-VILLE GATINEAU - MARCHÉ PUBLIC SUR LE SITE DE LA FONDERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de Vision centre-ville Gatineau, 4, rue Taschereau, bureau 500, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention dans le cadre des démarches requises pour l'implantation d'un marché public sur le site de la Fonderie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	5 000 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79935-692	5 000 \$		Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79935-972		5 000 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1191 **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU - ACTIVITÉ POUR ENFANTS - 22 AOÛT 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, à l'attention de monsieur Simon Drolet, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour une activité pour les enfants le 22 août 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1192 **AUTORISER L'AJUSTEMENT DES COÛTS AU MONTANT DE 116 662,82 \$ RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SURFACE DES RUES CHAMPLAIN, NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE, ÉLISABETH-BRUYÈRE ET LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1002 en date du 20 juin 2012, adjugeait un contrat à la firme 6369472 Canada inc. - Equinoxe JMP pour l'aménagement de surface des rues Champlain, Notre-Dame-de-L'Île, Élisabeth-Bruyère et Laval, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 415 141,62 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur 6369472 Canada inc. - Equinoxe JMP a soumis à la Ville de Gatineau des travaux supplémentaires d'un montant total de 117 237,92 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, par ses délégations de pouvoir numéros 110027 et 114305, autorisait des ajustements au contrat à l'entrepreneur 6369472 Canada inc. - Equinoxe JMP pour des travaux supplémentaires pour un montant de 97 138,85 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 19 523,97 \$, incluant les taxes, a fait l'objet de vérification de la part du Service des infrastructures, et ce, pour recommandation de paiement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 726 2012, une autorisation du comité exécutif est requise lorsque le total des travaux supplémentaires excède le moindre de 10 % du contrat accordé ou de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 110027 et 114305 au montant total de 97 138,85 \$, incluant les taxes, représentant une partie de l'ajustement des coûts;
- approuve le montant de 19 523,97 \$, incluant les taxes, portant le coût du contrat à un montant de 1 531 804,44 \$, incluant les taxes, relié au projet d'aménagement de surface des rues Champlain, Notre-Dame-de-l'Île, Élisabeth-Bruyère et Laval.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30709-006-26622	18 674,92 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement des rues du centre-ville - Rue Laval
04-13493	849,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1193

SOUSSION 2013 SP 159A - RÉFECTION D'UNE FONTAINE - CARRÉ VAUDREUIL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Marc Cléroux Construction inc, 2-183, chemin Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour la réfection d'une fontaine au Carré Vaudreuil pour un montant total de 234 549 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12052-002-26623	123 877,70 \$	Réfection de la fontaine du Carré Vaudreuil - Travaux de réfection
18-12052-001-26624	100 471,30 \$	Réfection de la fontaine du Carré Vaudreuil - Travaux de réfection
04-13493	10 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1194 **SOUSSION 2013 SP 177A - RÉAMÉNAGEMENT DU DEUXIÈME ÉTAGE - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 10, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R1, pour le réaménagement du deuxième étage à la Maison du citoyen pour un montant total révisé de 109 097,48 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée en date du 27 juin 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13010-002-26625	104 353,08 \$	Plan directeur - Électromécanique et ventilation - Maison du citoyen
04-13493	4 744,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1195 **SOUSSION 2013 SP 018 - ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES AVEC GRUE ET PLATE-FORME - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Inter Outaouais inc., 333, rue Papineau, Papineauville, Québec, J0V 1R0, pour l'achat d'un camion dix roues avec grue et plate-forme au montant total de 238 855,96 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mars 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11003-003-26626	228 468,66 \$	Achat de véhicules et équipements - Camion 10 roues
04-13493	10 387,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1196 **SOUSSION 2013 SI 186 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SUIVI DU NIVEAU DE BRUIT AMBIANT ESTIVAL AU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau a obtenu le meilleur pointage suivant à l'évaluation des offres par le comité d'évaluation et de sélection le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau a été inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics le 20 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucun contrat ne peut être adjugé à cette firme pour la période du 20 juin 2013 au 19 juin 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc. (Ouest du Québec), 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 3E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le suivi du niveau de bruit ambiant estival au centre-ville de Gatineau pour un montant total de 80 367,65 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 juin 2013 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61510-419-26627	76 872,64 \$	Plan d'urbanisme - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	3 495,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1197

SOUSSION 2013 SI 189 - FOURNITURE D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Liftexpert inc., 780, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour la fourniture d'un chariot élévateur au montant total de 28 395,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 mai 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13011-003-26628	27 160,53 \$	Achat de véhicules et équipements - Chariot élévateur
04-13493	1 234,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1198

SOUSSION 2013 SI 129 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DE LA RUE MORIN - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Plania inc., 900 boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la prestation de services professionnels pour le réaménagement urbain de la rue Morin pour un montant total de 46 794,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 juin 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61493-419-26629	44 759,83 \$	Fonds de redéveloppement du centre-ville - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 035,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1199 **SOUSSION 2013 SI 223 - ACHAT DE CACHE-BASES POUR FÛTS DE LUMINAIRES DE RUE - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nedco, 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour l'achat de cache-bases pour fûts de luminaires de rue, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 48 689,04 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 juin 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année débutant à la date d'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 04-15110-000 - Actif - Magasin de Hull.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1200 **SOUSSION 2013 SP 131 - ACHAT DE PIÈCES D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET DE BÂTIMENTS - SERVICES DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, sur la base des prix unitaires soumis par section à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 30 mai 2013, à savoir :

SECTION A - Ballasts et cellules photo-électriques

Nedco, 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 254 045,89 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue pour cette section.

SECTION B - Lampes, SECTION C - Luminaires de rue et SECTION E - Luminaires extérieurs

Guillevin International, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour les sections B, C et E au montant total approximatif de 259 812,93 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces sections.

SECTION D - Luminaires intérieurs

Marchand électrique, 140, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6H5, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 38 604 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

SECTION F - Caissons de sécurité

Metal Pole-Lite Inc., 1007, route Édouard VII, Saint-Philippe, Québec, J0L 2K0, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 65 041,36 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les contrats sont d'une durée de deux ans. Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin, au montant total approximatif pour les deux années de 617 504,18 \$, incluant les taxes, seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

Poste budgétaire	Description
04-15100-000	Actif - Magasin d'Aylmer
04-15110-000	Actif - Magasin de Hull
04-15120-000	Actif - Magasin de Gatineau
04-15130-000	Actif - Magasin de Buckingham
04-15150-000	Actif - Magasin principal - Traitement des eaux usées

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1201 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-23 - 187 039,86 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 JUIN 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-23 au montant de 187 039,86 \$ pour la période du 2 au 8 juin 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1202 SOUMISSION 2009 SI 295 - RÉSILIATION - L'INDOCILE 3928942 CANADA INC. - CONCESSION ALIMENTAIRE AU THÉÂTRE DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-863 en date du 2 juin 2010, adjugeait un contrat à L'Indocile - 3928942 Canada inc. pour l'opération d'une concession alimentaire incluant la gestion de bar au Théâtre de l'Île, et ce, moyennant un loyer annuel;

CONSIDÉRANT QUE L'Indocile - 3928942 Canada inc. ne désire plus faire l'opération de la concession alimentaire incluant la gestion de bar au Théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT les diverses problématiques survenues en exécution de contrat;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre les parties quant à la résiliation du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et L'Indocile - 3928942 Canada inc. pour l'opération d'une concession alimentaire incluant la gestion de bar au Théâtre de l'Île.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier et en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le document « Quittance-transaction ».

Adoptée

CE-2013-1203*

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE « AU COEUR DE JEAN-DALLAIRE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a négocié un protocole d'entente avec la Maison de l'Amitié afin qu'elle assume les responsabilités de gestionnaire du jardin communautaire « Au cœur de Jean-Dallaire » et que ce protocole a été adopté par le conseil municipal en vertu de la résolution numéro CM-2011-748 en date du 30 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite poursuivre son soutien et son aide à la Maison de l'Amitié afin que celle-ci puisse s'acquitter des frais de location du terrain situé au 33, rue Hanson, et ce, jusqu'au moment où la Ville de Gatineau devienne propriétaire de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est en processus d'achat du terrain au cours de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE les frais de location de 2009 du terrain du 33, rue Hanson avaient été établis à 1550 \$;

CONSIDÉRANT QUE les parties au protocole d'entente conviennent que le montant de la subvention à être versée devra être revu à la hausse, en conformité avec la fluctuation de la valeur du terrain situé au 33, rue Hanson et en conformité avec la valeur des frais de location :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'amendement du protocole d'entente pour la gestion du jardin communautaire « Au cœur de Jean-Dallaire » avec la Maison de l'Amitié, et ce, rétroactivement à 2012;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'amendement au protocole d'entente pour la gestion du jardin communautaire « Au cœur de Jean-Dallaire ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71432 – Jardins communautaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1204

SUBVENTION DE 10 000 \$ - BUCKINGHAM EN FÊTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de Buckingham en fête, 515, rue Charles, C. P. 2862, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour soutenir les efforts de relance de l'événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	10 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1205 **ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET SA PONDÉRATION - 2013 SP 080 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels pour dispenser des services dans le cadre du programme d'aide aux employés comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires, incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, services, clauses administratives, assurances, offre de services et offre de prix.

QUE ce comité autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, à lancer un appel d'offres public au moment jugé opportun.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1206 **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LÉONARD AU POSTE DE RESPONSABLE, AQUEDUC, ÉGOUTS ET DRAINAGE DE SURFACE, SECTEUR OUEST - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Aqueduc, égouts et drainage de surface, secteur ouest à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-068 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Martin Léonard au poste de responsable, Aqueduc, égouts et drainage de surface, secteur ouest à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-068 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface.

Le salaire de monsieur Martin Léonard est établi à la classe 4, échelon 6 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Martin Léonard sera assujetti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Martin Léonard est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 - Service des travaux publics – Administration - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1207

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE GUINDON
AU POSTE D'INSPECTEUR - DIVISION DE LA GENDARMERIE ET
PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN RENAUD
AU POSTE D'INSPECTEUR, ÉTHIQUE ET AFFAIRES INTERNES - SERVICE DE
POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur à la Division de la gendarmerie (poste numéro POL-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres) et le poste d'inspecteur, Éthique et affaires internes (poste numéro POL-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres) au Service de police selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité a accepté la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Serge Guindon au poste d'inspecteur à la Division de la gendarmerie (poste numéro POL-CAD-019 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne de l'inspecteur-chef de la Division de la gendarmerie et la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Sylvain Renaud au poste d'inspecteur, Éthique et affaires internes (poste numéro POL-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne de l'inspecteur-chef, Éthique à la direction du Service de police.

Messieurs Serge Guindon et Sylvain Renaud sont assujettis à une période d'essai de douze mois, comme stipulé au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau et leurs dates d'entrée en fonction seront déterminées par le Service des ressources humaines.

Messieurs Serge Guindon et Sylvain Renaud sont assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de messieurs Serge Guindon et Sylvain Renaud sera celui d'inspecteur, selon l'annexe B de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ces postes leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que leur période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants : 02-21400-116 – Service de police – Réguliers – État major; 02-21100-116 – Service de police – Réguliers – État major.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1208

**SOUSSION 2013 SP 187 - SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATION
PRÉEMPLOI**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme BackCheck, 2021, avenue Union, 11^e étage, suite 1150, Montréal, Québec, H3A 2S9, pour les services professionnels en vérification préemploi, selon les prix unitaires inscrits à l'offre de prix, et ce, pour une période de trois ans, pour un montant approximatif de 100 090,34 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mai 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 21 juin 2012.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2014, 2015 et 2016 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-411-26601	31 912,55 \$	Plan de relève de la main-d'œuvre - Services professionnels et génie
04-13493	1 450,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1209

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCEL CHARETTE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, EXPLOITATION - DIVISION DE L'EXPLOITATION - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division, Exploitation (poste numéro INF-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marcel Charette au poste de chef de division, Exploitation (poste numéro INF-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur du Service de l'informatique.

Le salaire de monsieur Marcel Charette sera celui de la classe 5, échelon 7 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marcel Charette sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marcel Charette est assujéti à une période d'essai de douze mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1210

PRENDRE ACTE DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE D'IMPOSER UNE SANCTION À L'EMPLOYÉ 109885

CONSIDÉRANT l'enquête et la décision du Comité de déontologie policière;

CONSIDÉRANT QUE cette sanction du Comité de déontologie est exécutoire et révisable seulement par un juge de la cour du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour faire appel est expiré et que conséquemment la décision devient exécutoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la décision du Comité de déontologie d'imposer une sanction d'une suspension sans traitement de six jours ouvrables de huit heures à l'employé 109885 pour avoir dérogé à l'article 11 du Code de déontologie policière des policiers du Québec et autorise le Service de police à déterminer les dates de suspension.

Adoptée

CE-2013-1211 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS ADMINISTRATIF DÉDIÉ AU CONTREMAÎTRE DE RELÈVE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Daoust a été engagé en surcroît de travail pour appuyer les fonctions du contremaître de relève du 21 novembre 2012 au 2 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'embauche de monsieur Olivier Daoust pour une période ne pouvant dépasser le 30 août 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Olivier Daoust au poste de commis administratif pour une période à être déterminée par le Service des travaux publics mais qui ne peut dépasser le 30 août 2013.

Le salaire de monsieur Olivier Daoust sera celui de la classe 4, échelon 4 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-31120-132– Travaux publics – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1212 ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME NATHALIE COULOMBE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR, DESSIN ET ARCHIVAGE - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste temporaire, et ce, pour une période de douze mois au Service des infrastructures, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Nathalie Coulombe au poste de technicienne en dessin assisté par ordinateur, Dessin et archivage, et ce, pour une période de douze mois au Service des infrastructures.

Le salaire de madame Nathalie Coulombe sera celui de la classe 7, échelon 4 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-13017-008 – Évaluation des bâtiments – Caractérisation de l'amiante.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1213 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 106141

CONSIDÉRANT qu'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de 20 jours sans traitement à l'employé 106141 pour les fautes reprochées.

Les dates de suspension seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2013-1214

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME ÉLISE ARSENAULT À TITRE DE TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE, SECTION INFOTERRITOIRE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de madame Élise Arsenault sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger madame Élise Arsenault à titre de technicienne en géomatique et cartographie pour une période ne pouvant dépasser le 6 juin 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Élise Arsenault à titre de technicienne en géomatique et cartographie à la Section infoterritoire pour une période à être déterminée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, mais qui ne peut dépasser le 6 juin 2014.

Le salaire de madame Élise Arsenault sera celui de la classe 7, échelon 3 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant : 02-61250-132 – Service de l'urbanisme et du développement durable – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1215

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME D'AVOCATS DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT ET ASSOCIÉS POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU DOSSIER PORTANT LE NUMÉRO 550-22-013846-124 DE LA COUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2012, une poursuite en dommages et intérêts à l'encontre de la Ville de Gatineau et certains de ses employés a été intentée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur allègue avoir subi des dommages à la suite de la signature d'une déclaration écrite par le demandeur en date du 1^{er} avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a mandaté la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, en juin 2012, afin de comparaître au nom de la Ville de Gatineau et assurer la défense de celle-ci dans le cadre de cette poursuite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour services professionnels afin de représenter et défendre les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre du dossier portant le numéro 550-22-013846-124 de la cour du Québec.

Les honoraires seront pris au poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1216

ACCORDER LE MANDAT À LA FIRME D'ARCHITECTES POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC. AFIN DE PROCÉDER À LA PRÉPARATION D'UN RAPPORT D'EXPERTISE SUR LES PROBLÈMES DE FISSURATION À LA CÉRAMIQUE DU BASSIN RÉCRÉATIF DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU DANS LE CADRE DU LITIGE ENTRE LA VILLE ET DÉCAREL INC.

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 mars 2008, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de conception et de construction du centre sportif de Gatineau à la firme Decarel inc. suite à l'appel d'offres 2007 SP 100 A;

CONSIDÉRANT les demandes de changement soumises par Decarel inc. dans le cadre de l'exécution de son contrat, lesquelles sont contestées par la Ville de Gatineau, ainsi que les retards engendrés dans ce projet;

CONSIDÉRANT la poursuite déposée par Decarel inc. contre la Ville de Gatineau et la poursuite de la Ville contre Decarel inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de Gatineau de retenir les services professionnels de la firme d'architectes Poirier Fontaine architectes inc. et, par conséquent, qu'il y a lieu de confirmer le mandat accordé, à titre de témoin expert relativement à la fissuration du système de revêtement de céramique du bassin récréatif;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre des procédures judiciaires devant la cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde le mandat à la firme d'architectes Poirier Fontaine architectes inc. afin de procéder à la préparation d'un rapport d'expertise sur le problème de fissuration à la céramique du bassin récréatif du centre sportif de Gatineau dans le cadre du litige entre la Ville et Decarel inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1217

TRANSACTION - QUITTANCE SUBROGATOIRE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET AVANTAGE COCHRANE SPORT INC. - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction du centre sportif, Avantage Cochrane Sport inc. a fourni les matériaux et la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer des travaux de fourniture et d'installation de revêtements sportifs;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fourniture de ses équipements, Avantage Cochrane Sport inc. a publié un avis d'hypothèque légale de la construction grevant le centre sportif puisqu'un solde demeure dû par l'entrepreneur Decarel inc. à Avantage Cochrane Sport inc.;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 septembre 2010, Avantage Cochrane Sport inc. a publié un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire;

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 10 novembre 2010, Avantage Cochrane Sport inc. a déposé une poursuite contre Decarel inc. et Axa Assurances inc., la caution, portant le numéro de dossier 500-17-061981-109, laquelle est toujours pendante devant la Cour supérieure, le tout relativement aux sommes lui étant dues par Decarel inc.;

CONSIDÉRANT QU'en date des présentes, un solde demeure dû à Avantage Cochrane Sport inc. par l'entrepreneur Decarel inc. au montant de 122 067,62 \$;

CONSIDÉRANT QUE Decarel inc. fait défaut de prendre les mesures nécessaires afin d'acquitter ce solde dû à son sous-traitant et de faire radier l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QU'Avantage Cochrane Sport inc. s'engage à corriger les déficiences sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de régler à l'amiable le litige entre la Ville de Gatineau et Avantage Cochrane Sport inc. et de subroger la Ville de Gatineau dans les droits de Avantage Cochrane Sport inc. quant à sa réclamation contre Decarel inc., le tout sans admission quant à la validité de l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QUE les fonds requis à cette fin seront pris à même la retenue contractuelle que la Ville détient afin d'assurer l'exécution des obligations de Decarel inc. dans le cadre de la construction du centre sportif :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve la transaction-quitte subrogatoire à intervenir entre la Ville de Gatineau et Avantage Cochrane Sport inc., laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- autorise le directeur des Services juridiques et le directeur du Service des infrastructures à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- autorise le trésorier à effectuer le paiement, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le service concerné, d'un montant de 95 541,98 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 05-13181-61475 – Retenue sur contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1218

TRANSACTION - QUITTANCE SUBROGATOIRE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC. - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction du centre sportif, Distribution Sports Loisirs G.P. inc. a fourni des équipements sportifs;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à la fourniture de ces équipements, Distribution Sports Loisirs G.P. inc. a publié un avis d'hypothèque légale de la construction grevant le centre sportif puisqu'un solde demeurait dû par l'entrepreneur Decarel inc. à Distribution Sports Loisirs G.P. inc.;

CONSIDÉRANT QU'en date du 29 avril 2010, la Ville de Gatineau a reçu signification d'une requête introductive d'instance en délaissement forcé et pour vente sous contrôle de justice visant le centre sportif, portant le numéro de dossier 550-17-005219-108, laquelle est toujours pendante devant la Cour supérieure, le tout relativement aux sommes dues par Decarel inc. à Distribution Sports Loisirs G.P. inc.;

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 mai 2010, puisque le centre sportif est un bien d'utilité publique, la Ville de Gatineau a entrepris une requête en radiation de l'avis d'hypothèque légale de la construction publié par Distribution Sports Loisirs G.P. inc. et portant le numéro de dossier 550-17-005254-105, laquelle est toujours pendante devant la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QU'en date des présentes, un solde demeure dû à Distribution Sports Loisirs G.P. inc. par l'entrepreneur Decarel inc. au montant de 38 821,23 \$;

CONSIDÉRANT QUE Decarel inc. a fait défaut de prendre les mesures nécessaires afin d'acquitter ce solde dû à son sous-traitant et de faire radier l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QUE Distribution Sports Loisirs G.P. inc. s'engage à corriger les déficiences sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de régler à l'amiable le litige entre la Ville de Gatineau et Distribution Sports Loisirs G.P. inc. et de subroger la Ville de Gatineau dans les droits de Distribution Sports Loisirs G.P. inc. quant à sa réclamation contre Decarel inc., le tout sans admission quant à la validité de l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QUE les fonds requis à cette fin seront pris à même la retenue contractuelle que la Ville détient afin d'assurer l'exécution des obligations de Decarel inc. dans le cadre de la construction du centre sportif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve la transaction-quitte subrogatoire à intervenir entre la Ville de Gatineau et Distribution Sports Loisirs G.P. inc., laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- autorise le directeur des Services juridiques et le directeur du Service des infrastructures à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- autorise le trésorier à effectuer le paiement, sur présentation d'une pièce justificative préparée par le service concerné, d'un montant de 38 821,23 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 05-13181-61475 – Retenue sur contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1219

POURSUITE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA FIRME DESSAU INSCRITE AU REGISTRE DES ENTREPRISES NON ADMISSIBLES AUX CONTRATS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2013, l'Autorité des marchés financiers, en charge de certifier la probité des entreprises qui font affaires avec les organismes publics, a placé la firme Dessau sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande de maintenir les contrats actuellement en cours avec Dessau, principalement pour des raisons de respect d'échéanciers et budgétaires, le tout en conformité avec les instructions et directives émises le 19 juin 2013 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et par le président du Conseil du trésor :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la poursuite de tous les contrats en cours, en date du 20 juin 2013, avec la firme Dessau.

Adoptée

CE-2013-1220

MANDAT POUR EXPROPRIATION ET DÉPÔT DES INDEMNITÉS PROVISIONNELLES OU ACQUISITION DE SERVITUDES DE SERVICES PUBLICS DE GRÉ À GRÉ - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS ET DES ÉQUIPEMENTS Y AFFÉRENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le règlement numéro 363-2006 qui autorise une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-211 en date du 19 mars 2013, adoptait le Règlement numéro 363-1-2013 modifiant le Règlement numéro 363-2006 afin d'y attribuer une somme supplémentaire de 10 000 000 \$ afin d'augmenter le budget de réalisation du projet de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que l'aménagement des berges et de parcs;

CONSIDÉRANT QU'afin d'exécuter les travaux d'enfouissement des réseaux câblés ainsi que des équipements y afférents, la Ville de Gatineau doit procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de 81 servitudes de services publics. À ce jour, des ententes de gré à gré ont été conclues pour 64 propriétés et 9 propriétés font toujours l'objet d'une expropriation en vertu d'une première liste d'expropriation autorisée par ce comité, par la résolution numéro CE-2013-1039 en date du 19 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE les négociations se poursuivent actuellement pour acquérir, de gré à gré, les servitudes de services publics sur les 8 autres propriétés restantes, mais dans certains cas les échanges sont interrompus et il semble qu'aucune entente ne résultera de nos démarches;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'enfouissement doivent débiter le 5 juillet 2013 et devant l'impasse des négociations avec certains propriétaires, des procédures visant l'expropriation d'une partie de ces immeubles devront être entreprises, tel que le prévoit la Loi sur l'expropriation (LRQ c. E-24);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit, pour des motifs d'intérêt public, détenir les droits appropriés sur les lots au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquels sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

Propriétés	Matricules	Adresse des propriétés	Lots	(m ²)	Indemnités (70 %)
1	6735-74-5228	895, rue Jacques-Cartier	1 104 581	10	137,90 \$
2	6735-94-5740	987, rue Jacques-Cartier	1 104 638	2,6	35,85 \$
3	6835-38-5779	1139, rue Jacques-Cartier	1 271 400	19,2	264,77 \$
4	6836-30-6466	1143, rue Jacques-Cartier	4 473 013	6	82,74 \$
5	6836-51-5306	1199, rue Jacques-Cartier	1 271 410	2,9	40,00 \$
6	6836-72-0981	1243, rue Jacques-Cartier	1 271 643	16,3	224,78 \$
7	6836-96-5720	1319, rue Jacques-Cartier	1 271 702	19,6	270,28 \$
8	6836-96-9875	1331, rue Jacques-Cartier	4 473 029	20,2	278,56 \$

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.11 de la Loi sur l'expropriation prévoit que le montant de l'indemnité provisionnelle à être versé à l'exproprié doit être d'au moins 70 % de l'offre de l'expropriant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de mandater et d'autoriser, lorsque requis par le Service de la gestion des biens immobiliers, la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'accomplissement de toutes les procédures et démarches d'acquisition par expropriation de servitudes de services publics, ainsi que de voir à la signification de procédures en expropriation à l'encontre des propriétaires des lots ou parties de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, précédemment cités, lesquels sont requis pour le projet du réaménagement de la rue Jacques-Cartier et plus particulièrement dans le cadre de l'enfouissement des réseaux câblés ainsi que des équipements y afférents;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'ordre de Beaudry, Bertrand en fiducie, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le service concerné, les sommes précédemment citées représentant l'indemnité provisionnelle applicable à chaque parcelle de terrain pour dépôt au greffe de la Cour supérieure, conformément à la Loi sur l'expropriation, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- de mandater et d'autoriser, lorsque requis par le Service de la gestion des biens immobiliers, la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à poursuivre les négociations de gré à gré et d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à accepter tout règlement hors cour prévoyant le paiement d'un montant maximal équivalent à 100 % de l'offre de la Ville de Gatineau afin d'acquiescer les servitudes sur les lots ou parties de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, précédemment cités.

Les fonds nécessaires aux acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006, jusqu'au concurrence des disponibilités du règlement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2013.

Adoptée

CE-2013-1221

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN D'ENTAMER DES PROCÉDURES CONCERNANT UNE PISCINE CREUSÉE NON CLÔTURÉE - 218, RUE DES EXPLORATEURS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement de zonage numéro 502-2005 concernant les dispositions additionnelles applicables à une piscine ou un spa, le propriétaire de la résidence située au 218, rue des Explorateurs a l'obligation d'installer une clôture permanente entourant sa piscine, et ceci, sans délai de façon à se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été remis le 23 octobre 2012 au propriétaire lui demandant d'installer une clôture permanente;

CONSIDÉRANT QU'un constat d'infraction a été livré par huissier en date du 19 décembre 2012 au propriétaire et que ce dernier a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité le 21 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu refus catégorique de collaborer de la part du propriétaire, selon ses aveux faits le 17 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été trouvé coupable le 19 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a, en conséquence, lieu de soumettre le dossier au Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau afin d'exiger l'installation d'une clôture permanente entourant la piscine afin de se conformer au règlement de zonage et d'offrir une protection et sécurité adéquates aux citoyens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville de Gatineau pour déposer une requête à la Cour supérieure afin d'obtenir un jugement visant à obliger le propriétaire de la résidence située au 218, rue des Explorateurs à installer une clôture permanente entourant sa piscine selon les standards de la réglementation.

QUE les mesures nécessaires devront être prises pour que le propriétaire se conforme à la réglementation municipale.

QU'à défaut de se conformer au délai demandé par la Cour supérieure, d'autoriser la Ville de Gatineau à faire installer une clôture permanente selon les standards de la réglementation, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif